

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- Le Conservatoire numérique communément appelé le Cnum constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Godin, Jean-Baptiste André
Auteur(s)	Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Titre	Études sociales
Adresse	Guise : Imprimerie Baré, 1884-1886
Collation	1 vol. ; 29 cm
Nombre de volumes	10
Cote	CNAM-BIB FGP 11
Sujet(s)	Familistère de Guise Pauvreté -- France -- 19e siècle Socialisme utopique Économie sociale et solidaire -- France -- 19e siècle
Notice complète	https://www.sudoc.fr/132355000
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?FGP11
LISTE DES VOLUMES	
	N. 1. Le Familistère de Guise : solution de la question ouvrière
	N. 2. La Réforme électorale et la révision constitutionnelle
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	N. 3. L'arbitrage international et le désarmement européen
	N. 4. L'hérité de l'Etat ou la réforme de l'impôt
	N. 5. Associations ouvrières
	N. 6. Ni impôts, ni emprunts
	N. 7. Travail et consommation par l'hérité nationale
	N. 8. L'hérité nationale : objections, questions et réponses
	N. 9. Extinction de la misère par la Mutualité nationale
	N. 10. Scrutin national au bulleton de liste et renouvellement partiel

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Auteur(s) volume	Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Titre	Études sociales
Volume	N. 3. L'arbitrage international et le désarmement européen
Adresse	Guise : Imprimerie Baré, 1884-1886
Collation	1 vol. (16 p.) ; 29 cm
Nombre de vues	20
Cote	CNAM-BIB FGP 11
Sujet(s)	Familistère de Guise Pauvreté -- France -- 19e siècle Socialisme utopique Économie sociale et solidaire -- France -- 19e siècle
Thématique(s)	Économie & Travail
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	25/04/2022
Date de génération du PDF	07/02/2026
Recherche plein texte	Disponible
Notice complète	https://www.sudoc.fr/132355000
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?FGP11.3

N° 3. — 2^{me} ÉDITION

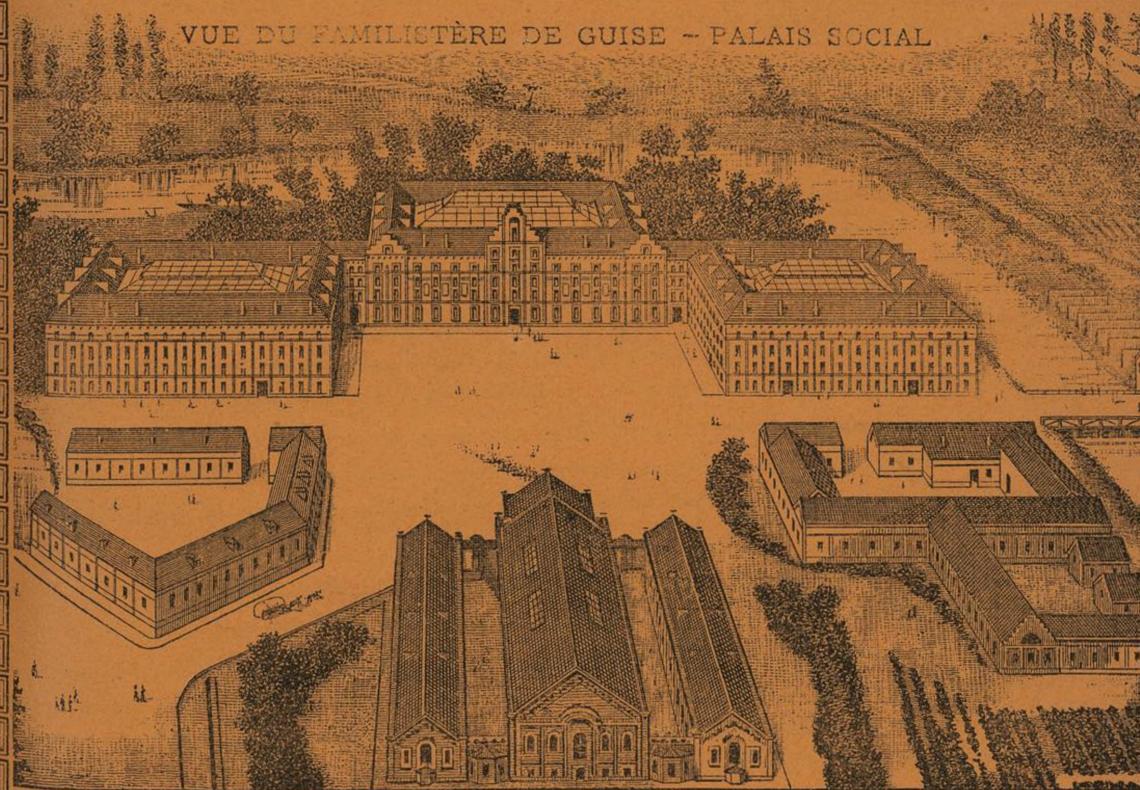
ÉTUDES SOCIALES

L'Arbitrage international ET LE DÉSARMEMENT EUROPÉEN

*Faire de l'existence humaine le premier objet de l'attention sociale ;
Aimer, vénérer, respecter, servir l'existence humaine ;
La protéger au-dessus de toutes choses dans l'individu, dans la famille et dans la société ;
Telle est la mission de la politique.*

GODIN.

VUE DU FAMILISTÈRE DE GUISE — PALAIS SOCIAL



Prix 25 centimes

EN VENTE à la Librairie du Familistère à Guise (Aisne)

GUISE. — IMPRIMERIE BARÉ

BROCHURES DE PROPAGANDE

ÉTUDES SOCIALES

N° 1. - Le Familistère. — *Brochure illustrée contenant cinq vues du Familistère et de ses dépendances, fait connaître les résultats obtenus au Familistère de Guise par l'ASSOCIATION DU CAPITAL ET DU TRAVAIL, association ouvrière au capital de 6,600,000 francs.*

PRIX : Un exemplaire 40 centimes. — 10 exemplaires 2 fr. 50

N° 2. -- La Réforme électorale et la Révision constitutionnelle.

N° 3. -- L'Arbitrage international et le Désarmement européen.

PRIX : Un exemplaire 25 centimes. — 10 exemplaires 2 fr. — 100 exemplaires 15 fr.

PARAITRA PROCHAINEMENT

L'Hérité de l'État.

Pour répondre aux demandes d'un grand nombre de nos lecteurs nous résumerons en quelques numéros exceptionnels les doctrines défendues par le *Devoir*.

Nous avons actuellement en préparation l'**Hérité de l'État** et la **Mutualité nationale**.

Dans l'**Hérité de l'État** nous établirons par des documents officiels quelles immenses ressources la société doit attendre de cette réforme, combien elle est juste, et qu'elle procure aux classes laborieuses une sécurité certaine en augmentant les garanties sociales en faveur des possesseurs de grosses fortunes.

Dans la **Mutualité nationale**, nous analyserons les institutions susceptibles de garantir le droit à la vie à chaque citoyen, nous ferons l'évaluation des charges probables de ces institutions, et nous démontrerons combien il serait facile de les doter suffisamment en y consacrant une partie des produits annuels de l'hérité de l'État.

Indépendamment des brochures annoncées, cette collection sera continuée et réservée à toutes les réformes sociales urgentes de manière à présenter les solutions vraiment pratiques qu'elles comportent.

L'administration du *Devoir*, s'imposant de grands sacrifices de temps et d'argent pour mener à bonne fin cette propagande, nous comptons sur le zèle et le dévouement de nos lecteurs pour nous seconder dans cette tâche. Cela leur est possible en faisant leurs efforts pour placer nos publications que nous leur adressons en échange du prix du papier et du tirage.

L'ARBITRAGE INTERNATIONAL ET LE DÉSARMEMENT EUROPÉEN

*Faire de l'existence humaine le premier objet de l'attention sociale ;
Aimer, vénérer, respecter, servir l'existence humaine ;
La protéger au-dessus de toutes choses dans l'individu, dans la famille et dans la société ;
Telle est la mission de la politique.*

GODIN.

Les peuples ont besoin d'une paix véritable. Ils ne sauraient considérer comme telle une situation sortie de l'affaiblissement momentané d'une nation, de la résignation d'une génération ou de l'humiliation imposée à une puissance quelconque de l'Europe.

Aucune nation, dans l'état présent de l'Europe, la France surtout, n'a le droit de diminuer ses moyens de défense, s'il n'est intervenu préalablement, entre les peuples, après loyale et libre discussion, un contrat définissant exactement quelles garanties et quelles charges militaires incombent à chacun, précisant une procédure nouvelle pour le règlement des difficultés internationales, et s'il n'a été créé des institutions capables d'assurer l'avenir.

Demander séparément à une nation de désarmer n'est pas œuvre sérieuse.

C'est le désarmement européen dont nous voulons nous occuper.

Pour éviter les fausses interprétations, nous déclarons, avant d'examiner le fond de la question, que le désarmement isolé d'un peuple serait une véritable folie.

L'arbitrage international, séparé de son complément le désarmement européen, n'aurait aucun effet immédiat utile ; dans ces conditions, il ressemblerait trop aux traités présents entre les nations, dont le caractère le plus saillant est le sanguin qui préside à leurs incessantes violations par les contractants eux-mêmes.

Il est urgent d'examiner ces propositions, car les armements incessants auront bientôt créé une situation générale intolérable chez tous les peuples.

En faisant cette publication nous pensons obéir à un sentiment profond de patriotisme.

L'expérience nous a appris l'existence de deux patriotismes. L'un, celui qui tue, nous lui avons largement sacrifié alors

que nous le croyions le seul vrai. Depuis, nous en connaissons un autre, le patriotisme qui fait vivre, et nous le servons, à cette heure, sous le haut patronage du fondateur du Familistère de Guise.

La Paix armée

Les peuples s'appliquent constamment à développer leurs armements déjà si formidables. L'outillage militaire est partout en voie de transformation permanente.

Les inventeurs, à la recherche des moyens perfectionnés de détruire davantage et plus vite, sont encouragés par les gouvernements ; on examine leurs conceptions les plus extravagantes. Celles qui présentent quelques possibilités d'exécution sont aussitôt confiées aux ingénieurs des arsenaux. Si les premiers types produits réalisent quelque progrès dans l'art de détruire les hommes et les choses, on occupe bien vite tous les ouvriers de l'État à cette nouvelle fabrication.

Un jour, c'est une plaque en métal destinée à cuirasser les forteresses ; le lendemain, c'est un canon monstre qui perce la plaque du premier coup. On invente alors une autre plaque que cent coups de canon de la veille ne peuvent briser ; mais, avant qu'elle soit placée dans la moitié des cas prévus, on ne manque pas de découvrir un engin qui la rend complètement inutile. On commence à dépenser des millions pour construire des torpilles ; puis, l'on arrive à employer une égale somme à la recherche d'appareils pouvant neutraliser ces engins : on recommence toujours de la sorte sans jamais se lasser.

Les milliards de dettes s'ajoutent aux passifs des nations. Les peuples ne prévoient pas la banqueroute finale ; ils ne comprennent pas que ces excès sont la cause unique de leur misère.

C'est cette situation que l'on désigne généralement sous le

nom de paix. Nous l'appelons la paix armée, et nous allons examiner ce qu'elle nous coûte.

Voici les dépenses annuelles de la paix armée :

1 ^o Budget ordinaire de la guerre . . .	596.318.580 fr.
2 ^o Pensions militaires (rentes viagères) . .	84.500.000
3 ^o Budget de la marine proprement dite, sans compter le budget colonial, . . .	204.570.375
4 ^o Caisse des invalides de la marine. . .	32.964.000
5 ^o Le travail perdu par les divers effectifs militaires comptant 600.000 individus, compris les fonctionnaires. On peut évaluer à 1.200 francs le travail perdu par chaque homme	720.000.000
6 ^o Journées de la réserve et de la territoriale ; — Subsides envoyés aux jeunes soldats par leurs familles ; — Frais d'habillement et de remonte supportés, en partie, par les officiers ; — Indemnités des communes à leurs territoriaux ; — Construction et entretien des casernes, dont partie à la charge des communes comme dépenses de premier établissement ; — Sociétés de tir et d'instruction militaire, dont partie à la charge des communes ; — Dépenses très-génantes, lors du passage des troupes ; — Saccage des récoltes pendant les grandes manœuvres ; — Revenus des terrains occupés par les bâtiments militaires et soustraits à la production ; — Préjudices causés par les servitudes et les zones militaires ; — Enfin tort grave causé par l'absence du jeune soldat à sa famille et à l'entreprise dont il était l'âme.	50.000.000
7 ^o Bien qu'il soit possible d'établir que la presque totalité de la dette provienne des dépenses de la guerre, nous porterons à ce compte la moitié seulement des dépenses du budget de la dette nationale. On ne saurait nous accuser d'exagération, lorsqu'il est établi que la seule guerre de 1870 à 1871 a coûté plus de 12 milliards. De ce fait, les dépenses annuelles, conséquences de la guerre, peuvent être évaluées à	700.000.000
Dépenses totales annuelles, en France, de la paix armée	2.388.332.955 ^f

Cela représente une somme de 62 francs 85 centimes prélevée annuellement sur chaque habitant. Ainsi les jeunes hommes paient vingt fois 62 fr. 85 pour avoir l'honneur de mener pendant quelques années la vie abrutissante du troupier ;

s'ils reviennent du service sains et saufs, ils continuent à payer jusqu'à la mort la même somme pour procurer à leurs fils les mêmes bonheurs. Les femmes paient le même prix l'honneur d'être privées de leurs enfants pendant les plus belles années de l'existence, de les savoir sous le coup des misères de la vie militaire, souvent de les perdre dans des conditions affreuses.

On se plaint de la décadence de notre agriculture. Si l'on voulait lui consacrer les dépenses annuelles absorbées par la paix armée, notre richesse agricole n'aurait pas de limite.

La superficie de la France dépasse 50.000.000 d'hectares. Si nous évaluons qu'il convient de doter l'agriculture, par chaque lot de 200 hectares, d'un outillage comprenant une machine à vapeur, une faucheuse, une moissonneuse, une série de charrues, un semoir, une batteuse, le tout pouvant être établi pour une somme de 35,000 francs, nous trouvons qu'il faut 4.275.000.000 fr., une somme moins élevée que les dépenses de deux années de paix armée.

Ceux qui veulent apprécier les maux causés à l'Europe par la paix armée, et les bienfaits dont elle prive les populations, se rappelleront que notre continent a une population plus de dix fois plus nombreuse que celle de la France.

En Europe, près de trois millions d'hommes les plus valides, sont détournés de la production par le système des armées permanentes. Les divers budgets de la guerre, sans compter les dépenses telles que celles que nous avons énumérées plus haut, s'élèvent à plus de **quatre milliards**.

Le total des charges militaires de l'Europe, pendant **une période de dix ans**, constitue une dépense improductive de **quarante milliards**, à laquelle il convient d'ajouter deux sommes équivalentes : l'une représentant la richesse qu'auraient pu créer les hommes immobilisés par le service militaire ; l'autre comprenant la partie des budgets des dettes publiques tirant leur origine des dépenses d'armements, des indemnités de guerre payées après les défaites, et des réparations nécessitées par les invasions.

Les armements privent donc les peuples d'une quantité de richesses que l'on peut évaluer, pour une période de dix ans, à **cent vingt milliards**, soit à **cinq cents milliards** par chaque génération.

La paix armée est une absurdité dont il faut apprendre aux peuples à envisager les conséquences ; elle est simplement une phase de la guerre.

La paix armée est un mal que l'on ne peut limiter, il faut le supprimer, ou bien se résigner à en subir tous les désastres, dont le prix déjà ruineux atteindra bientôt des proportions presque incalculables.

Plus nous compliquons nos moyens de résistance contre les lois naturelles qui commandent l'union des hommes, plus seront grandes les ruines qui surgiront de cette lutte, car le progrès n'abdique jamais, il sait élever ses moyens au-dessus de ceux que prépare la fragilité des gouvernements.



Les enseignements qui se dégagent du passé démontrent l'inutilité, même le danger des armements.

Malheur à ceux qui ne veulent pas comprendre !

La Prochaine Guerre

La paix armée est la guerre à l'état latent ; elle a pour conséquence directe la guerre ouverte.

Osons réfléchir aux horribles éventualités du prochain choc européen réduit aux moindres proportions probables.

Nous supposerons que tous les bruits d'alliances dirigées contre la France sont de vaines paroles. Nous admettrons que la lutte sera limitée entre les deux peuples qui se disputent l'Alsace-Lorraine.

En 1870, l'armée allemande était plusieurs fois aussi nombreuse que l'armée française ; son artillerie était supérieure à la nôtre. De notre côté, le fusil chassepot procurait des avantages considérables sur les troupes ennemis armées du fusil à aiguille ; nos armées disposaient des places fortes de Metz et de Strasbourg.

Malgré notre infériorité numérique, toutes les batailles décisives ont duré plusieurs jours. Les rapports militaires des vainqueurs l'établissent : chacune de nos défaites a eu pour principale cause la nécessité pour nos généraux d'opposer aux troupes fraîches de l'ennemi les bataillons décimés et épuisés par les combats de la veille. S'il en eût été autrement, si nos généraux avaient pu renouveler, chaque jour, les troupes engagées, il n'est pas douteux que chaque bataille aurait été encore plus longue et plus meurtrière. Cependant la lutte a été prolongée plus de six mois après l'anéantissement de nos premiers contingents ; elle a fait plus d'un demi-million de victimes ; elle a arrêté la production de deux peuples pendant près d'une année ; elle a coûté plus de douze milliards aux vaincus et la perte de deux provinces saccagées.

Lorsque les deux peuples reprendront les hostilités, la France opposera à l'Allemagne une armée également nombreuse ; son artillerie sera aussi puissante ; mais les fusils français, dont on a pas suffisamment apprécié la supériorité relative pendant la dernière guerre, seront en face d'ennemis pourvus d'armes égales, et les Allemands disposeront de Metz et de Strasbourg.

Dans de pareilles conditions qui peut prévoir la limite des carnages, des destructions, des ruines qu'accumuleront les deux nations ennemis mettant chacune en ligne, dès le début de la guerre, plus d'un million cinq cent mille hommes armés d'un matériel militaire et d'engins meurtriers dépassant en puissance destructive tout ce que l'humanité a pu concevoir jusqu'à nos jours.

Voici l'énumération des forces militaires de la France.

En cas de mobilisation générale, les vingt classes de l'armée seraient appelées sous les drapeaux, et tous les chevaux nécessaires pour compléter les effectifs de la cavalerie, de l'artillerie et du train seraient demandés par réquisition.

Or sait-on quel chiffre cela représente ?

Cinq classes de l'armée active (hommes en disponibilité)	704.714
Quatre classes de la réserve	510.294
Cinq classes, territoriale.	582.523
Six classes, territoriale (réserve)	625.633
Total des vingt classes	2.423.164 h.

A ce nombre, il faut ajouter tous les « hommes dispersés » qui sont classés dans le service auxiliaire, et qui pourraient être, en cas de guerre, affectés à la défense des places, dans les ambulances, dans l'administration.

Cette catégorie comprend 4.330.000 hommes environ, ce qui porte l'effectif total sur le pied de guerre à **trois millions sept cent cinquante-trois mille cent soixante-quatre hommes**.

Ainsi, en résumé, si les circonstances l'exigeaient, la France, — outre les 4.330.000 hommes appelés à rester au second plan, — la France pourrait mettre en ligne deux millions et demi de soldats sur lesquels : 1.500.000 hommes ont servi plus de quatre ans, 600.000 de six mois à un an et 400.000 pendant des périodes de treize jours ou de vingt-huit jours.

En Allemagne les contingents ne seront pas moins élevés.

La loi du 2 mars 1874 donne au gouvernement la faculté d'appeler, en cas de guerre, plus de six millions d'hommes produisant un chiffre de combattants, parfaitement instruits, de **trois millions huit cent soixante et onze mille hommes**.

Si la prochaine guerre dégénère en conflit européen, la Russie, d'après la loi du 4^{er} janvier 1874, peut appeler sous les armes treize millions d'hommes donnant un effectif de **deux millions cinq cent mille hommes** bien préparés ; la loi du 5 décembre 1868 permet au gouvernement autrichien d'engager **un million deux cent soixante-cinq mille hommes** ; et les lois que le parlement italien a votées en 1875, 1876 et 1882, assurent à l'Italie en cas de guerre une force de **deux millions cinq cent soixante-dix mille hommes**.

Dans la prochaine guerre entre la France et l'Allemagne, on ne s'arrêtera pas au sacrifice d'un demi-million de victimes. La production des deux nations si puissamment outillées sera peut-être en chômage pendant plusieurs années, et le vaincu supportera des pertes dépassant certainement vingt milliards.

Qui osera soutenir que le vainqueur, par raison d'équilibre européen, ne sera pas empêché par les autres gouvernements de recouvrer ses dépenses de guerre, si le vaincu est encore en état de les payer.

Vaincus et vainqueurs conserveront-ils assez de vitalité pour réparer en un siècle les ruines accumulées par un choc si formidable ?

Il faut surtout penser que l'Alsace-Lorraine sera le théâtre des scènes atroces de cette lutte désespérée.

Que restera-t-il alors de cette riche contrée, de ses manufactures, de ses villes, de ses villages, de sa prospérité industrielle et de sa fortune agricole ?

Ah ! les chauvins des deux côtés du Rhin devraient avoir pitié de ces belles provinces, qu'ils disent tant chérir, les uns et les autres. Ils ne les voient pas épuisées par les inquiétudes provoquées par l'éventualité d'une guerre Franco-Allemande. Ils ne réfléchissent pas que de ces contrées et des départements voisins condamnés par eux à supporter tant d'armées, à fournir de si vastes champs de bataille, il peut ne rester qu'un immense charnier.

Voilà ce qu'ils feront de l'Alsace-Lorraine, les prétendus patriotes français et allemands ; les uns chantant la Marseillaise, les autres hurlant le Vaterland !

Que feraient de plus des forcenés qui auraient juré l'anéantissement de l'Alsace-Lorraine ?

Nous n'examinerons pas quelles sont les probabilités de victoire. Quel que soit le vainqueur, la défaite de l'humanité est certaine, à moins que la raison, reprenant ses droits, désarme les tyrans de l'humanité.

Mais la défaite de l'humanité sera plus ou moins désastreuse, suivant que la victoire restera à l'Allemagne impériale ou à la France républicaine.

L'Allemagne victorieuse, c'est l'Alsace-Lorraine ruinée ; c'est le passé triomphant momentanément du progrès social.

La France victorieuse, c'est encore l'Alsace-Lorraine ruinée ; c'est aussi l'idée progressive dominant la réaction.

Ce sont ces considérations qui nous défendent de rien conseiller qui puisse prématurément amoindrir ou entraver le développement militaire de la France.

Mais il est nécessaire d'apprendre à ceux que la prochaine guerre va faucher, aux pères, aux mères, aux épouses de ces victimes innocentes, que tous ces sacrifices ne profiteront pas à l'Alsace-Lorraine, que la déclaration de guerre pourra être le signal de la ruine définitive de ces provinces, qu'il n'est pas même certain que l'idée du progrès social bénéficie des morts, des souffrances, des désastres du vaincu et du vainqueur.

Il faut en même temps enseigner qu'il existe une autre solution donnant à l'Alsace-Lorraine une prospérité préférable à tous ses bonheurs passés, n'imposant aucune douleur aux nations et aux individus ; au contraire, elle inaugurerait au profit de tous, une ère définitive de paix et de progrès débarrassée des obstacles que l'idée est contrainte de briser par tous les moyens, afin d'accomplir sa mission redemptrice.

Ne pas faire tous ses efforts pour éviter un choc Franco-Allemand est s'associer au plus grand forfait que l'humanité ait jamais préparé.

Préjugés et Vérités sur la Guerre

L'Union des peuples n'est pas une utopie ; l'esprit de guerre est impuissant à l'empê-

cher. — Nous trouvons dans le passé et dans le présent suffisamment de faits pour établir la certitude du rapprochement des peuples.

L'histoire, telle qu'on l'a écrite, nous montre les premières tentatives d'unification des peuples sorties de l'initiative de quelques hommes, guerriers ou diplomates, tandis que les faits prouvent que ces grands hommes ont toujours été impuissants à constituer une œuvre durable, lorsque leur intervention s'est trouvée en contradiction avec les intérêts des peuples.

Notre pays si homogène était occupé précédemment par de petits peuples, toujours armés les uns contre les autres, parlant des langues différentes. Souvent plusieurs furent conquis par l'un d'eux, mais la conquête ne fut durable que lorsque des relations naturelles s'établirent au moyen des chemins, routes, canaux, et des affaires industrielles et commerciales. L'alliance des intérêts est la véritable cause de la fusion des peuples.

L'unité allemande, qui se fait sous nos yeux, n'est pas l'œuvre de M. de Bismarck ; elle résulte d'une série d'événements accomplis sous l'influence décisive du progrès des peuples. Le chancelier a compris la maturité et l'enchâinement des circonstances, il est devenu l'exécuteur des solutions indiquées par les faits. L'unité allemande se fera complète et deviendra aussi compacte que l'unité française, parce que les Etats qu'elle a déjà englobés et ceux qu'elle englobera bientôt, ont été reliés entre eux par des traités visant des conventions militaires, douanières, monétaires, fluviales, maritimes, postales, télégraphiques, de chemins de fer, etc., et parce que les particuliers ont confirmé ces traités par des alliances familiales et par des associations industrielles, commerciales et financières étendant leur action sur tout le territoire german.

N'y a-t-il pas dans ces exemples une série d'événements qui permettent d'affirmer, en procédant par analogie, que l'entente des peuples est un fait à venir inéluctable ?

Tous les peuples civilisés ne sont-ils pas reliés par des traités entre leurs gouvernements et par des alliances entre les particuliers, conventions beaucoup plus solides que celles existant, il y a quatre siècles, entre les provinces qui ont formé la nation française, même, que celles régnant, il y a cent ans, les diverses principautés disparues dans l'unité allemande ? Les mêmes faits seront suivis des mêmes conséquences.

Comment peut-on s'imaginer que le progrès ait accompli sa mission, parce qu'il a transformé en une douzaine de nations la cinquantaine de petits Etats qui composaient autrefois l'Europe, parce qu'il a fusionné en cinq ou six langues la multiplicité des idiomes d'alors ?

Les peuples, quoiqu'ils fassent, n'éviteront pas de s'unir dans une immense confédération n'ayant besoin d'autres armements que ceux destinés à la protéger contre les invasions des barbares, dont la civilisation est à faire.

**

Les perfectionnements des armements ne changent pas la force relative des nations. — Comment les hommes n'ont-ils pu comprendre encore, devant ces engins de construction si puissants, se modifiant sans cesse, chaque année en découvrant de nouveaux, qu'ils sont engagés dans une voie sans issue et condamnés à des efforts stériles ?

Cette persistance à exagérer les armements serait admissible, si, tenant compte d'une fausse éducation qui nous porte à chercher dans les idées de domination la satisfaction de nos besoins, un peuple pouvait espérer se créer un outillage militaire supérieur, devant rester sa propriété exclusive, et par conséquent susceptible de lui procurer une puissance effective durable. Mais pareille illusion n'est plus possible à notre époque. Il n'est aucun gouvernement vigilant qui ne puisse mettre en construction un engin militaire en même temps que la nation où il a été inventé.

**

L'absurdité des frontières est démontrée par les faits. — Lorsque les nations n'ont pour frontières naturelles les mers, les fleuves ou les montagnes, les hommes fixent des limites conventionnelles ; ils les hérissent, de chaque côté, de forteresses, de remparts, de bastions armés de canons formidables, pendant que le génie humain s'inquiète des moyens d'affranchir les peuples des inconvénients des barrières naturelles, en creusant des canaux, des tunnels, en édifiant des ponts !

On fortifie les côtes de la mer du Nord pour les rendre plus difficilement accessibles aux peuples voisins, puis l'on creuse un tunnel sous-marin pour faciliter les relations entre ces mêmes peuples !

**

La grandeur et la puissance militaires d'une nation ne font pas sa prospérité générale. — Les classes laborieuses des grandes puissances ne sont pas mieux dotées que celles des moindres nations. S'il en était autrement, on verrait les petits États, tels que la Suisse, la Belgique, la Hollande, demander à être annexés à leurs voisins les mieux armés. Mais on constate chez ces petits peuples l'amour de l'indépendance, une prospérité et une liberté individuelles plus grandes que celles permises aux individus des nations plus importantes jouissant des mêmes conditions politiques, climatériques et géologiques.

La France, elle-même, est-elle plus malheureuse, parce qu'elle a perdu une partie de son territoire et de sa population ? Il faut bien reconnaître que ce qui pèse le plus sur sa prospérité générale provient des charges qui résultent de la guerre et de celles de la paix armée.

Si l'étendue du pays occupé par une nation, si la gloire mi-

litaire sont des bienfaits pour les peuples, nous devrions constater chez le vainqueur de la France une prospérité générale procurant le bonheur à tous les citoyens de ce vaste empire si resplendissant de prestige militaire. Mais à Berlin, comme à Metz, comme à Paris, le travailleur n'a aucune garantie de son droit à la vie ; les salaires y sont élevés, lorsque les classes dirigeantes éprouvent de grands besoins de consommation ; ils descendent au-dessous du nécessaire, lorsque les gens riches, largement pourvus d'objets de confort et de luxe après les longues périodes d'activité, n'éprouvent plus le besoin de faire travailler pour eux-mêmes.

Si une partie du peuple allemand ne se résignait à l'émigration, on constaterait dans ce grand pays géographique et ce glorieux empire militaire une misère suffisamment développée pour y empêcher toute sécurité sociale.

**

La force militaire est un gage de sécurité pour le peuple qui possède une bonne armée. — En Europe et en Amérique, de 1850 à 1866, les guerres ont fait deux millions de victimes ; parmi celles-ci on ne compte ni Suisses, ni Belges, ni Espagnols, ni Portugais, ni nationaux des autres puissances dont les armées sont aussi faiblement organisées.

Les armées ont toujours été les agents de transmission les plus redoutables des pestes, des épidémies, lorsqu'elles n'en ont pas produit les causes originelles.

Même, il ne serait pas téméraire de prétendre que certains typhus et quelques maladies épidémiques seraient disparus du continent européen, si les casernes et les agglomérations militaires n'étaient là pour les conserver.

Voilà une sécurité aussi incomplète que peu gratuite, car pour la période de quinze ans dont nous venons de parler, il faut ajouter aux frais de la paix armée les dépenses de guerre s'élevant à la somme de 47 milliards 880 millions.

**

Honneur militaire. — Dans certains cas, il n'a pas beaucoup varié depuis la prise de Strasbourg par les Français, en 1681, jusqu'à la violation du traité de Tien-Tsin par les Chinois, en 1884.

En 1681, Strasbourg, ville libre, sur la foi du traité de Nimègue signé par le gouvernement français, renvoie les garnisons de l'empire d'Autriche et licencie sa garde particulière. Un beau matin, le 18 Octobre, sans déclaration de guerre préalable, un détachement français s'empare par surprise du principal fort, et dans la soirée 35.000 soldats entourent la ville. Le lendemain Strasbourg appartient à la France.

En 1871, trois généraux français signent une promesse d'aman à des insurgés arabes à condition que ceux-ci déposent les armes. Les arabes, après cette capitulation en bonne règle, sont réclamés par la juridiction civile, sous prétexte que les

généraux ont outrepassé leurs pouvoirs. Pour sauvegarder le prestige de l'autorité militaire, au nom de la justice civile on fait fusiller une partie des anciens insurgés et l'on enferme les autres dans les bagnes, où ils sont encore.

Tous les peuples dans leur histoire ont des séries de faits analogues. Chaque patriote les considère comme des actes glorieux, lorsqu'ils ont tourné à l'avantage de son pays, tandis qu'il les flétrit énergiquement, s'ils ont été accomplis par un peuple ennemi.

* *

Les avantages accordés aux militaires dans la paix armée sont illusoires. — Si les militaires retiraient de la guerre des bénéfices considérables, on comprendrait que la perspective pour chaque citoyen de pouvoir se livrer à ce métier entretint dans la masse des raisons plausibles en faveur de la paix armée.

Mais les avantages des favorisés sont à peine appréciables. Un tout petit nombre des brillants officiers sortis des écoles militaires parvient aux grades élevés, après avoir passé 25 années, en moyenne, de garnison en garnison, d'hôtel meublé en hôtel meublé, sans pouvoir jamais goûter les joies si humaines de la famille. Et, s'ils ont obtenu quelque considération, grâce au prestige du costume, dès qu'ils sont rentrés dans la vie privée, on les confond avec les simples mortels.

Un bon épicer, dans une ville de cinq ou six mille habitants, après avoir vécu entouré d'un plus grand confort, aura la satisfaction d'avoir acquis la fortune et de laisser aux siens assez de capitaux pour pouvoir acheter les services des enfants des vieux officiers. La classe des commis, des précepteurs et des institutrices fourmille de parias, nés d'officiers supérieurs, soumis à toutes les fantaisies des barons du calicot et de la mélasse.

Et l'on demande aux officiers, dont les chances d'arriver sont si réduites, la vie si pénible et si monotone, et la sécurité pour eux et les leurs si incertaine, de connaître à fond toutes les sciences. Jusqu'à l'âge de vingt ans, pliés à une discipline sévère, ils suivent des cours de l'ordre le plus élevé.

L'ignorance peut posséder le sol, mais on apprend à celui dont la mission est de le ravager tout ce qu'il faut pour être capable de le niveler intelligemment, de régler pratiquement l'écoulement des eaux, d'exécuter de voies parfaitement établies. Le propriétaire du sol, source de toute richesse, peut ignorer les éléments de la composition du sol, des engrains, des produits agricoles; mais l'officier devra posséder toutes ces connaissances, et sa vie sera stérile, si elle n'est employée à détruire; l'officier possède des notions artistiques, sait les règles de l'architecture, est capable d'être un ingénieur, et sa mission, s'il l'exerce, le condamne le plus souvent à tuer, à incendier, à saccager!

Enfin cet homme, auquel on demande tant en lui accordant si peu, qui ne peut disposer d'une journée sans en obtenir l'autorisation, cet homme n'est pas citoyen; il n'a pas même,

comme l'ignorant, l'ivrogne, le paresseux, l'alphonse, le droit de voter! Cela, cent ans après la proclamation des droits de l'homme!

Quant au vulgaire troupeau quelle vie est la sienne! La caserne, les grossièretés des chefs, les corvées stupides, la mauvaise nourriture, les sept sous de prêt en cinq jours sont choses trop connues et trop universellement maudites, pour insister sur ces sujets.

Quelles compensations poussent donc cet homme à mourir souvent en héros sur un champ de bataille? Il croit à la grandeur nationale, à la prospérité publique par le sacrifice de sa vie. Admirons sa foi, quoique basée sur une erreur, et considérons-la comme une preuve de ce que la société est en droit d'espérer de chacun de ses membres, lorsque cette foi aveugle sera remplacée par des convictions raisonnées.

Quelques-uns de ces dévoués espèrent se créer une situation meilleure, s'ils survivent aux hasards des batailles ou aux témérités de leurs audaces.

En réalité, la plupart reviennent dans leurs familles ayant perdu en partie leur habileté professionnelle. Quelques-uns, après des souffrances atroces, retournent mutilés, avec une pension trop faible pour les soustraire à la mendicité. Ceux qui succombent sous les coups ennemis, ou faute de secours et de soins, on les enterre en masse; leurs vieux parents meurent de chagrin et de misère. Puis des fanatiques, des ambitieux, sous prétexte d'honorer ces victimes et de perpétuer le dévouement à la patrie, célèbrent les anniversaires des grandes tueries par des discours pompeux. Cela entretient l'esprit militaire; les intrigants en tirent parti pour affirmer leurs ambitions; les boursiers calculent combien peut hausser ou baisser soit le 5 0/0 allemand, soit le 3 0/0 français, à la suite des discours patriotiques prononcés en souvenir des victimes de la guerre.

A peu de chose près, c'est là tous les avantages du soldat.

* *

La patrie reconnaissante. — Voici ce que nous racontions dans le *Devoir*, numéro du 23 Mars 1883 :

« A Ivry-sur-Seine, rue du Parc, 58, habite une famille privée de travail, malgré les nombreuses démarches de son chef que la faim a poussé plusieurs fois à faire valoir inutilement des services rendus autrefois à la Patrie.

» Le citoyen Bégot et sa femme ont une page sublime dans l'histoire des dévouements de la campagne 1870.

» Ce citoyen, porteur de dépêches du colonel Denfert-Rochereau, était chargé de traverser les lignes prussiennes pour transmettre les avis secrets à l'un de nos corps d'armée.

» Quatre-vingt-seize fois, il fit, en compagnie de sa femme, ce pénible et périlleux voyage. La quatre-vingt-dix-septième fois, Bégot, surpris, fut fait prisonnier, tandis qu'on disait à sa femme : « Vous êtes libre de retourner chez vous. » Mais elle, vaillante, répondit : « ce n'est pas le moment de l'aban-

donner ! S'il y a quatre balles pour lui, il y en aura bien quatre pour moi ! »

» Cette femme héroïque et son mari échappèrent comme par miracle à l'exécution capitale et furent amenés comme prisonniers de guerre à Dantzig où ils furent détenus pendant dix-sept mois, subissant les plus durs traitements.

» Ces braves gens ne demandèrent et ne reçurent aucune récompense de leurs services. Aujourd'hui le malheur les accable ; le mari est malade et sans travail et la mère est seule, avec deux enfants, à supporter une charge au-dessus de ses forces. »

Un autre fait :

« En 1870, deux batteries d'artillerie marchant en colonne tombaient sous le feu d'une embuscade prussienne près de Mézières-sur-Somme. Le capitaine atteint par une première décharge n'avait pu donner aucun ordre. Le lieutenant Laviolette fit mettre la première pièce en batterie. Le fourrier Besombes tomba foudroyé au moment où il dégagait l'écuillon. Le lieutenant fit feu à mitraille, délogea l'embuscade et tomba frappé d'une balle en pleine poitrine. Les deux batteries furent sauvées.

» Le lieutenant Laviolette, mort au champ d'honneur, était l'unique soutien d'une mère sans fortune. Madame Laviolette, depuis 1870, fut réduite à gagner son pain à la sueur de son front. Elle a aujourd'hui 90 ans ; elle ne peut plus travailler, et n'a pour vivre que les modiques subsides du bureau de bienfaisance de Merville. »

Récemment, dans une réunion d'anciens soldats, on entendait un vétéran blessé et fait prisonnier à Forbach, évadé, blessé de nouveau à l'armée de la Loire, paralysé par suite de ses blessures, raconter qu'il n'a réussi qu'en 1882 à obtenir un secours de 285 fr., à peine suffisant pour l'achat de ses médicaments, et qu'il venait d'assigner le ministre de la guerre devant le Conseil d'État pour obtenir une pension de retraite.

A la même réunion, un ancien sergent-major de l'infanterie de marine dit que, en désespoir de cause, il s'était adressé au Préfet de police et qu'il en avait reçu une médaille de joueur d'orgue avec un brevet de mendiant !

La guerre est toujours profitable aux capitalistes, vainqueurs ou vaincus, pris dans leur ensemble. — Nous préférions à une démonstration théorique une leçon de choses, tirée de l'analyse de l'indemnité des cinq milliards. On sait ce qu'elle a été ; on ignore généralement ce qu'elle aurait dû être.

Il y avait deux manières de payer cette rançon : l'une, la véritable, consistait à prélever un tantième sur la fortune de chacun, jusqu'à concurrence de la somme à payer ; l'autre, celle que l'on a adoptée, a demandé à un emprunt les capitaux exigés par les Prussiens.

Par l'emprunt, les capitalistes n'ont supporté aucun des

effets désastreux de la défaite de la France ; les seuls vaincus ont été les Alsaciens brutalement séparés de la France, les cultivateurs et les industriels ruinés des départements envahis, les soldats morts ou mutilés, et les travailleurs qui supportent les charges des impôts. Pour atteindre les capitalistes il convenait de lever une contribution proportionnelle sur chaque français possédant quelque fortune en immeubles, meubles, capitaux ou marchandises. En procédant ainsi la totalité des Français aurait supporté une part du malheur national. Ce prélèvement aurait réduit la fortune de chaque citoyen de moins de 3 0/0, puisque la richesse publique minima de la France est évaluée à 250 milliards.

Les classes dirigeantes n'ont pas même examiné cette solution si rationnelle. En recourant à l'emprunt elles ont voulu ne pas participer au malheur public ; même elles ont frappé la France meurtrie d'une servitude plus lourde que celle imposée par les Prussiens.

En effet, en payant les vainqueurs avec une part de la fortune de chacun, dès le paiement de l'indemnité de guerre, la France était complètement libérée. En recourant à l'emprunt, émis à près de 6 0/0, tous les treize ans, la nation française paie, en intérêts, aux capitalistes prêteurs, une somme égale au montant de l'indemnité exigée par l'Allemagne.

Nous nous sommes débarrassés des Prussiens, les vainqueurs qui avaient combattu, en payant une fois cinq milliards ; mais les capitalistes, les vainqueurs qui ont spéculé, exigeront tous les treize ans une pareille indemnité payée en treize annuités, sous forme d'intérêts trimestriels.

Que l'on se rappelle la situation du citoyen Bégot et de la Ve Laviolette ; qu'on la compare à celle du capitaliste ayant acquis pour 100,000 francs de titres de l'emprunt dit national. Ces 100,000 francs de titres représentent aujourd'hui une valeur de cent trente-cinq mille francs ; ce qui n'a pas empêché le souscripteur d'avoir déjà reçu en intérêts une somme égale à son premier versement, et ce qui ne l'empêchera pas de continuer à jourd'hui indéfiniment de pareille aubaine.

Avons-nous raison de prétendre que, dans les guerres actuelles, les capitalistes profitent des victoires et exploitent les défaites, consciemment ou inconsciemment ?

La guerre n'a plus aucune raison d'être.

— L'analyse de ce que l'on est convenu d'appeler le progrès militaire contient un grand nombre d'enseignements salutaires.

Il faut apprendre aux citoyens à interpréter ces perfectionnements incessants de l'outillage militaire, qui ont permis, en quelques années, de décupler ses effets destructeurs, comme une preuve de la puissance humaine en toutes choses.

Il faut qu'ils se persuadent que, par une égale application à la recherche du mieux dans n'importe quelle autre branche de l'outillage national, ils peuvent obtenir des résultats aussi importants, ayant pour effets la multiplication des moyens de

production et la création du bien-être général.

A d'autres époques, les guerres avaient pour les hordes indisciplinées l'attrait du pillage ; puis elles procuraient aux vainqueurs des quantités de richesses beaucoup plus considérables, que s'ils avaient employé les mêmes efforts à la production. Aujourd'hui le fait contraire est indiscutable ; cela a été suffisamment prouvé dans le chapitre la paix armée. Les motifs tirés de l'augmentation du bien-être, que l'on pouvait invoquer autrefois à l'appui de la nécessité des guerres, n'ont plus aucune base.

Certains prétendent que la guerre est un puissant moyen de généraliser le progrès social ; cela ne peut-être vrai que s'il s'agit de peuples sauvages résistant au progrès ; mais il existe des moyens pacifiques de civilisation infiniment plus efficaces que les violences de la guerre. Puis, nous savons par expérience que la victoire n'appartient pas toujours à la nation la plus progressiste.

La guerre pouvait être la condition nécessaire du progrès politique, avant la vulgarisation de l'imprimerie, qui, elle, n'est jamais vaincue ; elle défie les rois, les empereurs, les réactions. Alors qu'elle semble les servir, elle les diminue encore, parce qu'elle apprend toujours à les connaître.

On le voit, au point de vue matériel et moral la guerre entre civilisés a perdu ses raisons d'être.

Même tous les gouvernements déclarent n'avoir aucune intention aggressive. Tous expliquent leurs armements par des considérations d'ordre défensif.

N'est-il pas rationnel, dans ces conditions, étant donnée l'évidence des absurdités des armements, de mettre, par le désarmement, chaque peuple dans l'impossibilité d'attaquer ses voisins. Ceux qui refuseront démontreront eux-mêmes le caractère mensonger de leurs déclarations pacifiques.

Politique conservatrice et Politique pacifique

Les amis de la paix ont la mission de lutter contre les préjugés populaires, de surveiller et de démasquer les manœuvres des gouvernements.

C'est surtout vers Berlin qu'il convient de tourner les regards. La cour de l'empereur Guillaume, depuis la défaite de la France, est devenue véritablement l'axe de la politique européenne.

Les gouvernements monarchiques et autoritaires ont besoin, pour se conserver, de complications qui aboutissent à des catastrophes d'où les peuples sortent meurtris, mutilés, suffisamment anémiés pour perdre avec leurs biens la force de défendre leurs libertés les plus précieuses.

Mais les gouvernements savent que tous les faits concourant à leur conservation, pour être acceptés par les masses, doivent être considérés par elles comme des entreprises des-

tinées à développer la prospérité générale. Ainsi, ils s'attachent à faire considérer par leurs sujets l'arbitrage et le désarmement comme deux projets utopiques susceptibles de compromettre l'indépendance des nations.

Il n'est pas difficile de comprendre que la diplomatie allemande a pour objectif de provoquer chez le peuple allemand assez d'enthousiasme et de colère pour le précipiter de nouveau contre la France, avec l'approbation sinon avec le concours des autres puissances.

Dans ce but, le gouvernement allemand, absorbé par l'idée extravagante de fonder un empire capable de mesurer le progrès à l'Europe, selon les vues étroites et rétrogrades de la dynastie prussienne, ne concevant pas un autre moyen que la force brutale, s'applique uniquement à fomenter la discorde, après s'être créé une situation politique, qui fait siens tous les prétextes de guerre accumulés dans notre vieux continent.

En Orient, M. de Bismarck a mis la main sur le gouvernement de la Serbie.

En Italie, le chancelier allemand a su exploiter la peur du gouvernement d'être renversé par les républicains et fait espérer au fils de Victor-Emmanuel et à une partie de ses sujets de recouvrer la Savoie à la suite d'un nouveau démenagement de la France républicaine.

L'état des frontières espagnoles du côté de la France ne permet pas d'appuyer l'intrigue allemande sur un prétexte de revendications patriotiques. Mais l'Espagne a des intérêts en Afrique, au Maroc en particulier, en opposition quelquefois avec les intérêts français. Il peut y avoir là des motifs de guerre entre les deux gouvernements ; aussi l'Allemagne recherche l'alliance de l'Espagne pour se ménager la possibilité d'intervenir dans un conflit Franco-Espagnol.

Dans quelques provinces de la Belgique, des meuteurs allemands ont organisé des manifestations anti-françaises.

Ce ne sont pas là les plus criminelles manœuvres du gouvernement allemand.

Il ne néglige rien de ce qu'il croit susceptible de pousser la France républicaine à sortir du calme qu'elle a si bien observé jusqu'à ce jour. On a organisé une presse gallophobe ayant mission d'injurier et de provoquer sans cesse l'adversaire contre lequel on a préparé une coalition européenne. On persécute les Alsaciens qui ont conservé le culte de la France. Les généraux Allemands sont en permanence à nos frontières et les espions parcourent sans cesse nos départements.

Chaque jour, on reproduit dans les feuilles d'outre-Rhin des articles hostiles aux Allemands, articles publiés dans des journaux édités en France et commandités par un argent dont on cache l'origine, ce qui en indique suffisamment la provenance. On exagère les forces militaires françaises pour imposer à l'Allemagne des charges au-dessus de ses moyens. On ne cesse de répandre des imprimés injurieux pour la France, des chansons grossières, en vue d'exciter les passions les plus viles du peuple, en lui laissant entrevoir qu'il pourra les sa-

tisfaire dans une nouvelle invasion. Pour communiquer la haine de nom français, on fait publier dans certains journaux de la presse reptile des articles attribuant au gouvernement allemand des projets de désarmement, tandis que l'on écrit dans d'autres que les seuls empêchements à la réalisation de ces bienfaits proviennent des préparatifs de la France, décidée à tout bouleverser en vue d'une revanche. L'excitation des mauvaises passions, la corruption des bons sentiments sont pratiquées d'une manière générale, méthodique, continue, au sein du peuple allemand, dans le but unique de créer et d'entretenir la haine contre la France.

D'un autre côté on ne peut présumer que la cause de l'arbitrage et du désarmement est sympathique au gouvernement Français.

Les sous-entendus des discours des hommes politiques, les réticences de la presse, les tentatives d'alliances avec la Russie, enfin la puissance de nos armements ne sont-ils pas une preuve de nos secrètes intentions ?

N'est-ce pas avec la volonté de perpétuer la colère des Français, que l'on exagère les effets de la concurrence allemande, en la rendant responsable de toutes les perturbations économiques, lorsqu'une grande partie de ces maux provient de l'imprévoyance de nos hommes d'État, de nos industriels et de nos intermédiaires.

Ces exagérations, ces faux bruits, ces manœuvres pour troubler l'opinion publique sont l'œuvre des pêcheurs de la diplomatie conservatrice.

A cette servante du passé nous opposerons la politique pacifique, lorsque seront cohézionnés et fortifiés les groupements, dont nous aurons à parler dans nos chapitres « *État de la question* » « *La Propagande de la Paix*. »

Lorsque la propagande de la paix sera assez puissante pour provoquer en France d'incessantes manifestations et pour exercer une pression sur le gouvernement, la politique pacifique devra employer les journaux officieux à donner du renseignement aux moindres détails de ces démonstrations ; elle ne devra pas reculer devant la dépense de quelques millions destinés à subventionner, principalement en Allemagne, une presse spéciale consentant à devenir l'écho pacifique de la démocratie française.

Cette action salutaire sera certainement encouragée avec conviction par le jeune parti socialiste allemand, qui — cela ne doit jamais être oublié — protestait par la voix de ses représentants, en plein parlement, contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, le lendemain d'une victoire qui portait au délire le chauvinisme germanique.

Ah ! si la France eût été victorieuse, si l'on eût reculé nos frontières jusqu'au Rhin, quel est le député qui aurait osé un protestation analogue visant les pays annexés, quels sont les électeurs qui auraient pardonné une pareille audace à leurs mandataires ?

Lorsque les peuples auront été ainsi préparés par les pre-

mières campagnes de la politique pacifique, le gouvernement initiateur saura faire surgir une occasion d'agir officiellement par sa diplomatie auprès des autres puissances, en leur soumettant ouvertement une proposition d'arbitrage international et de désarmement européen.

Alors, nul ne doutera des intentions pacifiques de ce gouvernement initiateur ; et ceux qui repousseront cet examen seront bien près de perdre la confiance de leurs administrés.

La persistance de M. de Bismarck à employer tous les moyens propres à fausser la conscience des sujets de l'empereur Guillaume est une preuve des craintes intérieures que lui inspirent les sentiments progressistes de la majorité des Allemands.

En éclairant le peuple allemand sur les aspirations pacifiques de la France, on lui apprendra à comprendre la véritable signification des menées de ses dirigeants.

L'équivoque est le procédé de la politique conservatrice. La politique pacifique se distinguera par la franchise de sa diplomatie.

Ceux qui veulent créer la nécessité de la nouvelle politique d'où sortira la diplomatie pacifique, qui parlera aux peuples au lieu de conspirer dans les ministères, ont le devoir d'exprimer catégoriquement comment ils comprennent le désarmement européen, et quelles conditions ils sont disposés à accepter eux-mêmes avant de déposer les armes.

Nous ne pensons pas qu'ils puissent demander moins que la neutralisation de l'Alsace-Lorraine.

Neutralisation de l'Alsace-Lorraine

Parler de paix, d'arbitrage, de désarmement européen, lorsqu'il y a deux grandes puissances, l'une ayant perdu une riche province, l'autre l'ayant conquise, il y a à peine quelques années, sans vouloir se prononcer sur cette question brûlante, serait le fait d'esprits timides, que ne peuvent suivre des hommes convaincus et désireux de faire une propagande fructueuse.

Les groupes étrangers, par déférence, n'ont pas voulu prendre l'initiative de formuler une solution à cet égard. Mais les groupes français ne doivent pas se constituer sans émettre une proposition acceptable.

L'Alsace-Lorraine est l'unique prétexte, avoué et avouable, des armements formidables de l'Europe occidentale.

Les amis de la paix n'ont pas le droit d'élever la voix, s'ils ne déclarent d'abord comment ils prévoient triompher des difficultés inhérentes à cette situation.

Il n'est pas inutile de faire précéder l'examen de cette question de quelques considérations historiques.

L'Alsace n'a pas toujours été française. Une partie fut annexée à la France en l'année 1648 par le traité de Westphalie, après la guerre de trente ans.

Le ministère qui dirigeait les négociations était Mazarin.

Parmi les généraux qui avaient contribué à cette conquête se trouvaient les Condé, les Turenne. L'Europe était épuisée par une longue guerre. La diplomatie française, fière de sa prépondérance, imposait ses conditions aux vaincus avec autant d'arrogance qu'en mettait M. de Bismarck à faire signer le traité de 1871. Plus tard, au mépris des traités, et par une surprise, la ville de Strasbourg était, elle aussi, ajoutée à la France.

Après la conquête, les provinces annexées furent confiées pendant quelque temps à l'administration du féroce Louvois qui conduisit la pacification à la manière dont il dirigea les dragonnades dans le Midi.

Voilà comment l'Alsace devint française ; nous savons comment elle est devenue allemande.

Il est inutile d'examiner la valeur morale des traités, de celui qui nous donna l'Alsace et de celui qui nous l'a reprise. Dans les deux cas, ils ont été la sanction de faits accomplis par la violence et acceptés par le faible sous la contrainte du fort.

Mettant de côté tout casuisme de droit international, nous nous préoccupons de propager une solution compatible avec les intérêts et les sentiments publics des deux peuples.

Demander le retour à la France, sans compensation, de l'Alsace-Lorraine serait provoquer directement l'Allemagne.

La France ne peut aliéner aucune partie de son territoire. Elle n'a pas le droit, à l'exemple des monarchies, de se prêter à un arrangement qui la ferait complice de l'Allemagne, en vue de procurer à celle-ci une compensation conquise sur une autre nation.

Une indemnité pécuniaire, payée à l'Allemagne en échange de l'Alsace-Lorraine, serait, en principe, acceptable par les deux puissances. Évaluée à une juste mesure, elle ne porterait atteinte à l'honneur national de l'une ni de l'autre.

Les difficultés proviendraient probablement de cette évaluation. D'ailleurs, de nombreuses considérations militent contre cette proposition. Une œuvre de paix ne doit pas agraver une situation financière déjà trop compliquée.

La neutralisation de l'Alsace-Lorraine, établie par un arbitrage international des puissances européennes, serait préférable à tous les autres arrangements.

La fierté allemande ne pourrait en être blessée, puisque, dans ce cas, l'Allemagne ne céderait rien à la France, ce serait un gage de paix qu'elle donnerait à l'Europe tout entière, tandis qu'elle profiterait elle-même de tous les avantages du désarmement et de la sécurité nouvelle procurée à chaque nation par les garanties sorties des décisions du Congrès, qui engageraient toutes les nations contractantes dans le cas de violation d'une des clauses.

La France ne peut réclamer davantage. Il ne faut pas oublier qu'elle fut coupable en déclarant une guerre injuste ; elle doit racheter par un sacrifice appréciable les avantages d'un avenir pacifique.

Les Alsaciens-Lorrains, les plus intéressés dans la question, préféreraient probablement décider de leur sort par un vote librement exprimé. Mais l'Allemagne, prévoyant le retour de ces provinces à la France à la suite d'une pareille consultation, n'accepterait pas un congrès arbitral qui n'aurait pas préalablement écarté l'examen de cette éventualité.

Ces vaillantes populations ne refuseront pas de sacrifier leurs préférences à la paix générale.

Elles sauront apprécier quels avantages considérables résulteront pour elles de la neutralisation.

L'Alsace-Lorraine, devenue maîtresse d'elle-même, aura une situation politique comparable à celle de la Suisse.

Pour qui connaît la puissance industrielle et la richesse agricole de cette province, il n'est pas douteux que la neutralisation procurerait plus d'avantages aux populations que le retour à une France épuisée par ses armements et par les folies de ses gouvernements.

Petite puissance autonome, sauvegardée par le concert européen, l'Alsace-Lorraine serait soustraite aux charges écrasantes de la centralisation dans les grandes nations européennes.

Libre de son administration, de ses finances, de sa langue, n'étant grevée d'aucune dette, administrée selon le tempérament de ses habitants, l'Alsace-Lorraine donnerait bientôt au monde l'exemple d'une prospérité sans précédent dans la vie des peuples.

Combien d'hommes utiles, de talents ignorés, qui, poussés par les nécessités de la vie publique, apporteraient à la prospérité générale des capacités qu'ils ne peuvent utiliser par eux-mêmes et qui passent inaperçues dans les grandes nations.

Chez beaucoup d'Alsaciens-Lorrains les sympathies françaises sont si vivaces qu'elles sont au-dessus des considérations rationnelles.

Après la neutralisation, rien ne pourra empêcher ces fervents de participer à la vie publique dans leur petite nation et d'y faire prévaloir une politique étrangère en accord avec les aspirations françaises.

Que ces patriotes consentent à devenir une barrière entre les deux nations ; bientôt ils seront le lien qui unira définitivement les deux peuples.

Le dévoûment à la France et la volonté de redevenir français se constatent peut-être davantage chez les femmes que chez les hommes. Mais elles sont mères, elles sont épouses, fiancées ; ces situations les disposeront à accepter un arrangement qui préservera des dangers de la guerre les êtres chéris par elles.

Sous l'influence des écrits des rêveurs et des poètes, elles se sont fait une idée particulière de la gloire militaire. Elles ont oublié les conditions réelles de la vie du soldat, en l'entendant glorifier par les sophistes.

La mort du soldat n'est pas glorieuse, elle est horrible.

Ah ! si chacune de ces mères, de ces sœurs, de ces épouses, qui rêve une revanche, au prix d'une guerre dont on ne peut prévoir toutes les ruines, avait vu tomber sur un champ de bataille les hommes atteints d'atroces blessures sous les coup d'ennemis le plus souvent invisibles ; si elles étaient passées à côté de tas de cadavres et d'agonisants assemblés pêle-mêle, où l'on voit des visages livides, ensanglantés, ouvrir de grands yeux qui ne perçoivent plus la lumière, d'où pendent des bras, des jambes qui s'agitent convulsivement, sans que l'on puisse voir à quels corps ces membres appartiennent ; si elles avaient vu ces monceaux de morts et de mourants dégouttants de sang, où viennent encore se ficher les balles et la mitraille, soulevés à certains moments par les dernières convulsions des moribonds ; si elles avaient conscience de toutes ces horreurs, elles seraient certainement les plus ardentes à demander le maintien de la paix.

Si les Alsaciens-Lorrains veulent réfléchir, ils comprendront que, mis en possession d'eux-mêmes, ils peuvent se préparer une patrie plus belle et plus juste que la patrie française, tant exaltée par un chauvinisme intempestif.

La France, il est vrai, s'est débarrassée de l'oppression des rois et des nobles ; elle a inscrit en tête de sa constitution la grande déclaration des droits de l'homme. Mais cela l'a-t-il empêchée de tomber aux mains des parlementaires et de devenir la proie des hommes de finances ?

Cette patrie n'est-elle pas infestée de cléricalisme et de bonapartisme dans un grand nombre de départements ?

Dans sa capitale on enregistre chaque jour des morts causées par la faim.

Matériellement, l'Alsace-Lorraine retirera des avantages inappréciables de la neutralisation. N'y aurait-il pas pour ce peuple un grand honneur d'avoir été le gage de la paix européenne ?

Que les patriotes d'Alsace-Lorraine, que tous ceux qui rêvent une revanche éclatante méditent les sombres probabilités dont nous venons de les entretenir ; qu'ils réfléchissent aux certitudes de bonheur pour les Alsaciens-Lorrains à la suite d'une neutralisation ; ils comprendront que les vrais patriotes doivent se consacrer à faire prévaloir une solution austérationnelle.

Arbitrage international.

L'arbitrage entre les particuliers et les peuples tend à devenir de plus en plus fréquent.

Dans un arbitrage entre particuliers, chaque partie nomme ses arbitres et s'engage, par écrit, avant leur réunion, à accepter leur décision ; de la sorte le condamné ne peut interjeter appel sans devenir ouvertement parjure. Les arbitres, dans leurs jugements, s'inspirent davantage de leur conscience que des prescriptions légales.

L'arbitrage, tel qu'il est généralement pratiqué, a conservé toutes les formes d'un expédient. La formation d'un tribunal arbitral naît ordinairement d'un incident et disparaît avec lui.

Pour retirer de la pratique tous les avantages de l'arbitrage entre particuliers, il y aurait lieu de constituer par l'élection des tribunaux permanents d'arbitrage, dont les membres seraient mandatés pour un certain nombre d'années.

De même pour les nations, les solutions véritables ne peuvent sortir d'arbitrages accidentels ; elles proviendront d'un Congrès arbitral permanent, dont toutes les nations contractantes reconnaîtront l'autorité.

C'est d'un tribunal de ce genre, dont nous attendons la neutralisation de l'Alsace-Lorraine, le règlement des autres questions de politique internationale actuellement en suspens, et le désarmement européen.

Sans avoir la prétention d'indiquer le meilleur moyen de constituer ce tribunal arbitral européen, nous soumettons un projet afin d'apporter un concours positif à l'œuvre de la paix.

Dans notre chapitre « *La Propagande de la Paix* » nous dirons comment nous comprenons la possibilité d'amener une nation à prendre l'initiative d'une démarche préliminaire par voie diplomatique auprès des autres gouvernements.

La nation initiatrice, avant de mettre sa diplomatie en action, doit avoir élaboré certaines parties de la question, suffisamment nombreuses pour que leur ensemble puisse être présenté comme conditions préliminaires de la réunion d'une conférence internationale ayant mission de chercher les moyens pratiques de substituer l'arbitrage à la guerre.

Voici quels sont, à notre avis, les points communs qui doivent être résolus par voie diplomatique avant la réunion de la conférence :

1^o Tous les États constitués de l'Europe peuvent participer à la conférence.

2^o Ils ont chacun droit au même nombre de délégués à la conférence.

3^o Chaque nation conserve toute liberté dans le choix et dans les procédés de nomination de ses délégués.

4^o Chaque gouvernement adhérant au projet de conférence et de tribunal arbitral, s'il y a lieu de le constituer, s'interdit formellement l'examen de la politique intérieure des autres nations.

5^o La division géographique de l'Europe, au moment de la réunion de la conférence internationale, est admise comme base d'ordre, sous réserves des décisions du Congrès.

6^o Le principe de la neutralisation de l'Alsace-Lorraine est admis.

7^o Chaque gouvernement s'engage à participer à la formation du Congrès arbitral et à obéir à ses décisions, si les deux tiers des membres de la conférence déclarent qu'il y a lieu de fonder cette institution internationale.

8^o Les décisions seront valables à la majorité des deux tiers des voix du Congrès arbitral.

9^o Après la constitution du Congrès arbitral, la conférence délibère sur un projet d'armée européenne et règle la distribution de cette armée et du matériel de guerre.

10^e Cette conférence décidera ensuite le désarmement général des armées des nations ayant accepté l'arbitrage. Le Congrès arbitral sera une juridiction sans appel.

11^e Dans le cas de différend entre deux nations ; les deux gouvernements peuvent constituer librement un arbitrage particulier, l'intervention du Congrès arbitral ne sera obligatoire que d'autant que les moyens ordinaires de conciliation n'auront pu aboutir.

12^e Les moyens coercitifs consisteront à interdire au rebelle toute communication avec les autres peuples, à désarmer et à interner ses nationaux enrôlés dans l'armée européenne. Toutes les nations contractantes sont solidaires dans l'exécution des arbitrages du Congrès européen.

La proposition accordant le même nombre de représentants à tous les gouvernements soulèvera surtout des objections. On dira qu'il vaut mieux accorder à chaque nation une délégation proportionnelle à sa population. Cette objection serait juste, si le Congrès arbitral avait une action directe sur les sujets, mais il n'aura qu'à se prononcer sur des questions supérieures, au nom de principes et d'intérêts aussi entiers pour toutes les nations, grandes ou petites.

La sanction consistant, en quelque sorte, à la mise en quarantaine d'une nation rebelle, est préférable à la coercition armée ; elle est aussi la plus efficace, parce qu'elle atteint dès le début les parties les plus riches de la nation, les classes dirigeantes ; puis, elle respecte la vie humaine, base de tout principe social.

Nous le répétons notre projet est rédigé en vue de pousser les groupes à chercher les conditions générales qui doivent être résolues avant la réunion d'une conférence européenne. Disposé à accepter tous les projets pratiques, nous avons émis ces propositions comme un exemple de ce qu'il convient de faire. Nos aspirations ne s'arrêtent pas à l'arbitrage international, nous voudrions la République universelle. Mais nous savons que les hommes les plus avancés paralysent souvent le progrès en s'en tenant exclusivement à leurs préférences personnelles.

État de la question

Le nombre des arbitrages internationaux suit depuis quelques années une progression marquée.

Plusieurs États, l'Italie principalement, inscrivent dans leurs traités de commerce des clauses prévoyant que, dans les cas de contestation, les différends seront soumis à l'arbitrage d'une autre puissance.

De 1794 à 1870, le nombre des traités contenant des clauses relatives à l'arbitrage a été de 21, tandis que de 1870 à 1882 il y a eu 16 traités qui obligent les nations contractantes à recourir à l'arbitrage dans le cas de contestations.

Voici la liste des applications du principe d'arbitrage avec le nom des nations contractantes et l'année du contrat.

1. États-Unis d'Amérique et Grande-Bretagne	1794
2. États-Unis et France	1803
3. États-Unis et Espagne	1818
4. États-Unis et Grande-Bretagne	1826
5. États-Unis et Hollande	1834
6. France et Angleterre	1835
7. Angleterre et Amérique	1838
8. États-Unis et Portugal.	1858
9. États-Unis et Angleterre	1853
10. États-Unis et Angleterre	1855
11. États-Unis et Chili	1858
12. États-Unis et Paraguay.	1859
13. États-Unis, Canada et Costa-Rica.	1860
14. Grande-Bretagne et Brésil.	1863
15. États-Unis et Pérou.	1863
16. États-Unis et Grande-Bretagne	1864
17. États-Unis et Équateur.	1864
18. France et Prusse	1867
19. Turquie et Grèce	1867
20. Angleterre et Espagne	1867
21. États-Unis et Grande-Bretagne. (<i>affaire de l'Alabama</i>).	1871
22. Etats-Unis et Grande-Bretagne	1872
23. Italie et Suisse	1874
24. Grande-Bretagne et Portugal.	1875
25. Chine et Japon	1876
26. Perse et Afghanistan	1877
27. États-Unis et Espagne	1879
28. Grande-Bretagne et Nicaragua	1881
29. États-Unis et France	1880
30. États-Unis et Costa-Rica	1881
31. France et Nicaragua	1881
32. Chili et Colombie	1881
33. Grande-Bretagne et Nicaragua	1881
34. Chili et République Argentine.	1881
35. États-Unis et Grande-Bretagne	1881
36. Hollande et Haïti	1882

Cette énumération prouve combien la pratique de l'arbitrage international tend à se généraliser.

Aux États-Unis, en Suisse, les présidents de ces Républiques sont ouvertement acquis à l'arbitrage international ; en Angleterre, M. Gladstone ; en France, M. de Lesseps ; en Italie, M. Mancini ; en Allemagne, MM. Wirchow et Dolfus.

Dans tous les pays civilisés, il existe des journaux, des publications, des associations dirigées par des personnages en haute situation, agissant uniquement en vue de faire prévaloir l'idée de paix.

Des congrès sont fréquemment organisés pour amener l'action commune internationale des divers groupes.

Le congrès international de 1882, séant à Bruxelles, auquel M. Godin prit une part active, a décidé le principe de l'action internationale et en a jeté les premières bases en confiant à l'*Association internationale de la Grande-Bretagne et de l'Irlande pour la paix et l'arbitrage* la mission d'organiser des groupes internationaux dans les autres pays. M. Hodgson Pratt président du comité exécutif de cette société a été envoyé

en France pour constituer des groupes nationaux fédérés à la Ligue internationale. C'est à son initiative que nous devons l'existence à Paris de la *Ligue internationale fédérale d'arbitrage et de Paix* et de la *Ligue des Travailleurs*.

En France, on compte des groupes nombreux agissant soit isolément, soit d'après le mot d'ordre de la Fédération internationale dont M. Desmoulins est le secrétaire, rue Brochant, 37, soit d'après la *Ligue des Travailleurs*, secrétaire M. Brissac, 88, rue Mouffetard. La société parisienne, les *Amis de la Paix*, présidée par M. Passy, compte un grand nombre d'adhérents; elle publie un bulletin de ses travaux, 30, rue Taitbout. Notre journal *le Devoir*, mène depuis longtemps, sous la direction de M. Godin, une énergique campagne en faveur de l'arbitrage et du désarmement, question que le fondateur de Guise a magistralement exposée dans son ouvrage « *Le Gouvernement*. »

La Ligue internationale de la Paix et de la Liberté ayant son siège principal en Suisse, quai des Bergues, 1, et représentée à Paris par M. Ch. Lemonier, rue Tronchet, fait une propagande soutenue avec son journal les *Etats-Unis d'Europe*.

En Angleterre, on trouve à la tête du mouvement pacifique le célèbre Henry Richard, membre du Parlement, dont la vie entière a été consacrée à la cause. L'association *Peace society*, qui compte parmi ses membres l'honorable Henri Richard, fondée depuis 68 ans, a pour organe *The Herald of peace and international arbitration*, 47, New Broad Street, E.C. London.

The Worckmen's peace association publie depuis onze ans le journal *The Arbitrator*, 9, Buckingham street, Strand, London. Cette société est présidée par M. W. E. Worley; le secrétaire est M. W. R. Cremer.

La propagande anglaise est vigoureusement servie par *l'Association internationale de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, dont le comité exécutif est présidé par M. Hodgson Pratt; M. Appleton est le secrétaire de ce comité ayant son siège, 38, Parliament Street S. W. London.

L'Italie, la Belgique, le Danemark, la Suède, la Hollande, les États-Unis, comptent de nombreuses sociétés de paix et d'arbitrage.

Les divers parlements de l'Europe ont 122 de leurs membres inscrits dans les sociétés poursuivant l'arbitrage international et le désarmement européen.

Depuis quelques mois, en France, la propagande prend une extension considérable. En très peu de temps, *le Devoir* a publié près de 1.000 adhésions nouvelles aux principes d'arbitrage et de désarmement. Cette revue accorde, chaque semaine, une large place à tout ce qui peut faciliter la formation des groupes et la publicité de leurs délibérations.

La propagande de la Paix

La propagande a pour but de créer dans les nations un courant d'opinion capable d'imposer à un gouvernement une

action politique analogue à celle dont nous avons parlé dans les chapitres « *Politique conservatrice et politique pacifique* » « *l'arbitrage international*. »

Il y a beaucoup à faire avant d'avoir créé un gouvernement agissant, à l'intérieur et à l'extérieur, suivant les données de la politique pacifique.

A quand la solution? Combien durera la période de propagande?

Tout le temps qu'il faudra pour recruter en Europe un nombre d'hommes résolument décidés à ne plus vouloir la guerre et assez puissants pour décider les autres à désarmer.

La solution dépend uniquement de la volonté des hommes; elle ne rencontrera aucune difficulté matérielle.

Pour obtenir ce changement dans les volontés, il faut faire une éducation nouvelle des individus.

S'il s'agissait d'apprendre à lire à un peuple ignorant et qu'on demandât quel temps durerait l'enseignement, on répondrait que cela dépendrait de la méthode et du nombre des professeurs. Si l'on ne disposait que d'un professeur par million d'ignorants, il serait difficile de prévoir la fin de la période éducative; si l'on avait un maître par 500.000 individus, le délai serait moins long; avec un professeur par 1.000 habitants, quelques années seraient suffisantes; enfin, on serait certain d'atteindre le résultat final, en moins d'une année, en ayant un instituteur par chaque centaine de citoyens.

En ce qui concerne la paix, s'il se trouvait, en France, par département, un citoyen, un seul, indépendant, possédant une fortune personnelle assez élevée pour lui permettre de se consacrer à l'œuvre de la paix, et résolu à ne pas s'occuper d'autre chose jusqu'à ce qu'il ait trouvé trois ou quatre militants par arrondissement, militants aussi bien doté que lui-même, pécuniairement et moralement, il faudrait moins de deux ou trois ans pour recruter les propagandistes d'arrondissement; et, lorsque ceux-ci seraient constitués et auraient commencé à agir dans chaque canton, suivant la méthode des premiers vis à vis des arrondissements, on ne peut douter qu'on créerait en moins de dix ans un mouvement d'opinion publique assez puissant pour contraindre les gouvernements à subir les impulsions des propagandistes de la paix.

Il serait utopique de supposer qu'il surgira tout d'un coup un homme, par département, ayant la vocation d'un pareil apostolat, allié aux possibilités financières d'obéir aux inspirations de son dévouement. Mais on ne peut douter que l'on recruterait en grande partie ces champions de la justice, si les groupes déjà constitués savaient réunir assez de fonds pour mettre en campagne à cet effet cinq ou six hommes énergiques d'une grande activité et d'une honorabilité incontestée, ayant mission de silloner la France pour y découvrir les premiers propagandistes. Lorsque ceux-ci seraient trouvés, ces voyageurs continueraient leurs rôles de colporteurs de l'idée de paix; ils constateraient les progrès et les défaillances de la propa-



gande; encourageraient l'un, guideraient l'autre ; donneraient à tous l'exemple d'une infatigable ardeur.

Quant à la méthode, la meilleure, il nous semble, est celle qui s'adresse aux individus avant de vouloir agir sur les masses. Les impressions les plus favorablement accueillies par les foules ne sont pas durables, lorsqu'il ne se trouve pas au milieu d'elles un certain nombre de chefs de file préparés d'une manière spéciale aux rôles de répétiteurs, de moniteurs, d'agents, d'éducateurs.

Etant donné que vivre en paix est le réel besoin de la vie sociale, lorsqu'on a constaté chez quelqu'un l'existence de ce sentiment, le plus difficile est de donner conscience à chaque citoyen de ce qu'il peut, individuellement, en vue de la satisfaction de ce besoin de paix,

On constatera qu'un homme désire la paix par une série de questions appropriées à son état intellectuel, moral, à sa profession, à son âge, à sa situation particulière.

En général, on ne doit jamais considérer comme sérieuse la première réponse d'une personne, qui, consultée sur ses intentions pacifiques, répond catégoriquement que la guerre est une nécessité, qu'elle a toujours existé et existera toujours, qu'il y a folie à s'occuper de désarmement, lorsque l'Europe entière est sous les armes et lorsqu'il existe des cas aussi graves que la question d'Alsace-Lorraine, que la question d'Orient, etc., etc. On ne doit pas se déconcerter davantage en face d'une première déclaration empreinte du plus pur chauvinisme patriotique.

Si vous voulez faire une expérience concluante, adressez-vous à un officier mécontent, qui, soit à cause de ses opinions politiques, de la couleur de ses moustaches, de la hauteur des talons de ses bottes, soit parce qu'il ne danse pas ou qu'il a horreur de l'absinthe, même offerte par son colonel, en un mot, à un officier qui a acquis la certitude de ne pas dépasser le grade de chef de bataillon, c'est le cas des dix-neuf vingtième ; parlez lui de désarmement, il haussera d'abord les épaules ; insistez, il deviendra furieux, les mots patriotisme, revanche, Alsace-Lorraine, honneur national, devoir du soldat se croiseront dans une sortie désordonnée finissant par un serment intempestif d'être prêt à tout souffrir même à mourir, pour rendre à la nation ses frontières et son prestige. Impassible, vous essuyez ce premier feu ; lorsque le calme est revenu, ou mieux, dans une autre circonstance, vous persuadez votre homme avec beaucoup d'habileté que vous connaissez une excellente situation dans l'industrie, parfaitement en rapport avec ses aptitudes, n'exigeant pas plus de cinq ou six heures de travail quotidien, permettant quelques vacances dans le courant de l'année, avec des appointements de dix mille francs, cinq mille francs à l'entrée, et un fort dédit dans le cas de renvoi ; si vous l'amenez à être convaincu que vous pouvez lui faire obtenir cet emploi, et s'il ne vous supplie d'intervenir en sa faveur, vous pouvez croire à la sincérité de ses premières paroles.

Dans la vie civile vous trouverez moins de récalcitrants, mais vous en trouverez. Si les objections banales proviennent d'un homme encore vert, en état de porter les armes, demandez lui s'il a été soldat pendant la dernière guerre, s'il est disposé à reprendre l'alignement et le fusil ; s'il se retranche sur son âge, ses charges de chef de famille, et le « chacun son tour », ne croyez rien de son prétendu patriotisme.

Si vous avez affaire à un père de famille, demandez lui s'il est disposé à ne faire valoir aucune dispense en faveur de ses fils, à ne tenter aucune démarche pour les faire caser dans une sinécure administrative, pendant que les autres iront au feu ; si vous recevez une réponse affirmative vous serez en face d'une exception.

Vous pouvez encore classer dans la même catégorie l'adolescent auquel vous aurez fait entrevoir les fatigues et les dangers de la guerre, l'obligation de renoncer à sa famille, à ses amours, la presque certitude de tuer ses semblables ou de mourir lui-même dans des conditions atroces.

Ne continuez jamais la conversation avec une mère qui vous aura déclaré être prête à sacrifier ses enfants, avec la jeune fille qui renonce à son fiancé. Ces cas seront très rares ; ils ne doivent arrêter le propagandiste que le temps nécessaire à les constater.

Tous ceux qui auront répondu de manière à être classés dans la catégorie des belliqueux, et le nombre en sera petit, sont gens incorrigibles, dont le militant ne tirera rien de bon.

Quant aux autres, il n'est pas difficile de les amener à vous accorder, conditionnellement, que vous avez raison, mais qu'il est impossible d'amener les hommes à une entente générale, que les gouvernements, désireux de perpétuer la guerre, sauront toujours enrayer toute action de leurs sujets tendant à la faire disparaître.

Cette réponse qui n'a pas les apparences réelles d'une objection, et que l'on entend répéter par tous les gens que l'on veut convertir, contient cependant l'aveu d'un manque de volonté individuelle, qui est le plus grand obstacle à la prompte propagation des moyens de pacification.

Alors, le propagandiste est arrivé à la partie laborieuse et décisive de sa tâche ; il n'atteindra pas son but, s'il ne rend son interlocuteur conscient de la puissance de la volonté individuelle. Pour vaincre cette résistance, il est important de serrer l'argumentation, sans lui donner des allures savantes ou prétentieuses. Afin de mieux préciser quelle tactique nous jugeons la meilleure à ce moment, nous allons supposer un dialogue entre un propagandiste et un indifférent qui a laissé voir ses vagues aspirations pacifiques :

Le Propagandiste. — Enfin, tenez vous absolument à voir les guerres se perpétuer ?

L'Indifférent. — Non. Mais la guerre a toujours existé, elle existera toujours.

Le Prop. — On en dit autant à l'occasion de toutes les choses nouvelles.

Si la majorité des hommes déclaraient ne plus vouloir la guerre, croyez-vous que les gouvernements pourraient persévérez dans leurs armements ?

L'Ind.— Évidemment non. Mais les hommes sont incapables de s'entendre.

Le Prop.— Vous voyez toujours les difficultés, même vous les compliquez par la prévision d'une entente préalable, très laborieuse, presque impossible à mon avis pour tous ceux qui la considèrent comme le commencement de la question ; car cette entente est presque la solution du problème, et vous voudriez l'obtenir du premier coup ; vous ne voyez qu'elle ; mais le premier effort n'est pas si énorme, il est presque nul.

Il faut décomposer les difficultés qui nous séparent de cette entente, retenir la première, elle seule, ne pas envisager la seconde avant d'avoir vaincu cette première, et ainsi de suite. Vous verrez que ces difficultés, attaquées une à une, dont l'ensemble fait reculer les plus intrépides, se réduisent à une extrême simplicité.

L'Ind.— Comment procédez-vous ?

Le Prop.— C'est l'entente des hommes qui vous épouante ; eh bien ! n'en parlons plus, causons simplement de vous.

L'Ind.— Je veux bien.

Le Prop.— Si, vous laissant aller à ce sentiment vague du désir de la paix, vous arriviez à être convaincu que le désarmement serait un grand bien

L'Ind.— Mais je suis de votre avis sur les bienfaits théoriques de la paix, si elle était possible.

Le Prop.— Vous pensez donc que si la paix était possible, elle serait un grand bienfait pour les individus.

L'Ind.— Vous ne me supposez pas assez insensé pour avoir une opinion contraire.

Le Prop.— Si la masse venait à vouloir la paix, vous n'y apporteriez aucun empêchement, vous ne feriez aucune résistance.

L'Ind.— Vous pouvez le croire.

Le Prop.— S'il ne dépendait que de vous d'en doter le monde, pourvu qu'il ne vous en coutât rien, le feriez-vous ?

L'Ind.— Certes oui ; ce serait pour moi un vrai bonheur.

Le Prop.— Croyez-vous être le seul homme de la commune qui pense de la sorte ?

L'Ind.— Mais non. Au contraire, presque tous les citoyens que je connais vous répondraient comme moi-même.

Le Prop.— Avez-vous la prétention de penser qu'il n'y a que les hommes de votre commune, de votre canton, qui partagent votre opinion ?

L'Ind.— Cela n'est pas soutenable. Tous les cantons sont habités par des citoyens ayant à quelque chose près les mêmes idées sur cette question.

Le Prop.— Pour conclure, je vous demande simplement de répondre oui chaque fois qu'un honnête homme vous demandera si vous voulez la paix, sans vous préoccuper de savoir si les autres veulent ou non se concerter avec vous ; oui, et pas autre chose.

L'Ind.— Ce n'est pas très compliqué.

Le Prop.— Vous m'avez accordé que les autres habitants du canton pensaient comme vous, et que la population de ce canton ne différait pas sensiblement de celle des autres centres. Si je fais la même question à tous les habitants du village ou du quartier, et que l'on agisse de même dans les autres villages ou quartiers de toutes les communes de France, partout en répondra, à quelque chose près, comme vous l'avez fait vous-même.

L'Ind.— Mais oui.

Le Prop.— Eh bien ! dans le village, dans le quartier, je vais faire la même question individuellement à chaque habitant. La même chose va se faire dans tous les villages et dans toutes les villes de France. Si vous ne vous sentez assez de courage pour m'aider, promettez-moi d'assister aux démonstrations, aux fêtes que nous ferons dans la commune en l'honneur de l'arbitrage international et du désarmement européen.

L'Ind.— Il est certain que, si l'on agissait partout comme vous venez de le dire, l'entente entre les hommes s'établirait d'elle-même.

Le Prop.— *Lorsque chacun, sans se préoccuper des autres, a mis sa conduite d'accord avec ce que sa conscience approuve, par ce seul fait, l'entente existe entre la majorité des hommes qui ont fait cette consultation intérieure.*

En pratiquant méthodiquement ces démarches auprès de chaque citoyen, dans un milieu déterminé, on rencontrerait des sympathies générales souvent timides, mais on recruterait un nombre de militants, suffisant à maintenir sans cesse la question de la paix à l'ordre du jour de l'opinion publique.

A mesure que des centres, quartiers de villes ou villages, seraient acquis, indépendamment des manifestations, des conférences, des réunions organisées par les meneurs de la localité, il conviendrait que la fédération des groupes fixât un jour férié qui serait une occasion, chaque année, pour tous les amis de la paix de manifester officiellement.

De ces démonstrations isolées, de cette fête générale, sortirait bientôt un mouvement d'opinion entraînant la presse, les diverses sociétés privées, les corps délibérants, vers l'étude et l'adoption des meilleurs moyens pratiques d'amener à brève échéance l'abolition de la guerre par une politique intérieure et extérieure sincèrement pacifique.

La Véritable Patrie

Notre patrie est partout où l'on a commencé à comprendre le respect de la vie humaine, en inscrivant en tête de la Constitution sociale la Déclaration des droits de l'homme. Vaine affirmation, si l'on considère les résultats acquis ; sublime effort, lorsqu'on veut qu'elle devienne le critérium des gouvernements et des peuples.

Tous les êtres humains, résolus à en accepter le principe et à en préparer l'application, possèdent le sentiment patrio-

tique. Les actions conformes à ces tendances sont des actes patriotiques ; celles qui paralysent, arrêtent ou amoindrissent ces élans sont des crimes de lèse-patrie.

L'Alsace-Lorraine était partie intégrante de la patrie où l'on a proclamé les droits de l'homme ; la guerre l'a livrée à un pouvoir dominé par les théories de la féodalité. En devenant neutre, l'Alsace-Lorraine reprendra son indépendance ; certainement elle n'hésitera pas à inscrire dans sa constitution les principes de la Révolution française ; alors, bien que séparée de la France, elle sera rentrée dans la vérité patriotique, qui, elle, ne connaît pas de frontières comme toutes les vérités scientifiques.

La véritable patrie est formée par tous ceux qui comprennent que toute morale, tout ordre, toute réunion d'hommes doit s'inspirer du respect de la vie, respect qui impose aux sociétés et aux individus l'observation des principes si nettement affirmés par le programme du *Devoir*.

La véritable patrie n'a rien de commun avec ces agglomérations d'hommes où, sous l'influence d'entraînements irréfléchis et de passions brutales, on se croit patriote, parce que l'on éprouve des désirs belliqueux.

La véritable patrie est une démocratie débarrassée des rois, des empereurs, des gouvernements autoritaires et des institutions contraires à la dignité, à la liberté, à l'épanouissement, à la conservation de la vie humaine.

Gardons-nous de nous laisser séduire par les erreurs du faux patriotisme inventé pour perpétuer chez les peuples l'ignorance de ses véritables besoins et pour rendre possible l'oppression des masses laborieuses par les classes privilégiées.

On peut citer des villes riches de notre pays, où l'on laisse rarement échapper une occasion de faire parade de résolutions guerrières, et les électeurs de ces localités n'ont pas encore su constituer des municipalités capables de procurer les ressources nécessaires à l'application de la loi sur l'instruction primaire obligatoire ; plus d'un cinquième des enfants de nombreuses cités ne peut trouver place dans les écoles communales.

Dans ces centres, les adolescents forment de nombreuses sociétés de tir, de gymnastique, dans le but réel, sinon avoué, de prendre une part active aux luttes de la prochaine guerre. Mais nul ne se montre soucieux de délivrer les enfants conquis par l'ignorance et la misère, tous êtres plus à plaindre que les Alsaciens-Lorrains possédant la fortune.

Adolescents de la France, formez des sociétés de gymnastique, livrez-vous aux exercices virils ; mais avec la volonté bien arrêtée d'y chercher l'agilité, la souplesse, la force, la beauté, tout ce qui est susceptible de développer et d'embellir la créature humaine ; n'oubliez jamais que vous devez vous préoccuper surtout des moyens de jouir en paix des qualités si précieuses acquises dans ces sociétés, dont certains veulent faire des écoles de meurtre et de pillage.

Ce sont tous les asservis par la misère et l'ignorance qu'il faut rendre à la patrie française.

La patrie française est un ensemble de conditions déterminées, nées de l'art, de la littérature, de la science, du climat, du caractère des citoyens, des richesses possibles par l'action intérieure et extérieure des nationaux.

On ne peut demander le culte de cette patrie à quiconque est incapable de la comprendre ou empêché de jouir de ses bienfaits par l'insuffisance de son développement ou par la mauvaise organisation sociale.

Il ne suffit pas d'habiter Paris ou Marseille pour être Français, il faut être une partie du génie national et posséder le droit électif de bénéficier des productions matérielles et intellectuelles proportionnellement au concours qu'on leur donne.

Mais la patrie véritable est plus grande que la patrie française.

La patrie véritable est celle où l'on vénère l'enfance, où on se prépare à lui donner toutes les cultures propres à faciliter son parfait développement.

La patrie véritable est celle où l'on respecte la femme, où l'on veut lui accorder tous les bénéfices des droits de l'homme.

Dans la patrie véritable, on réclame des institutions sociales protectrices du faible, du malade, du vieillard, selon les lois de la vie.

Dans la patrie véritable l'homme n'exploite pas son semblable ; on cherche à faire disparaître par l'association l'antagonisme des intérêts.

A défaut d'un pays, d'une contrée, contenant une majorité disposée à s'organiser suivant les données du véritable patriottisme, il existe une patrie philosophique, idéale, réunissant, dans une même communion avec l'Idée rédemptrice du respect de la vie humaine, tous les citoyens émancipés des servitudes religieuses, historiques et politiques.

Chacun des citoyens de ce monde nouveau travaille en un point du globe qu'il agrandit sans cesse par la propagande ou par des réalisations, en répandant autour de lui la vérité sociologique, comme cela se fait au Familistère, le point le plus lumineux de la patrie véritable.

Un jour, les périmètres de ces centres, maintenant, si petits, si éparsillés, mais progressant sans cesse, viendront se mêler et se confondre.

Alors, l'humanité heureuse aura constitué la véritable patrie.

Dans la patrie belliqueuse, un mensonge ou une erreur, le progrès procède par heurts au milieu des secousses de la concurrence et des convulsions de la guerre.

Dans la patrie véritable le progrès, la vie, naîtra de la paix, de la sécurité, de l'ordre, de l'harmonie ; il découlera des joies, des bonheurs, des jouissances de la vie.

La propagande de la Paix aboutissant à ses fins serait un triomphe décisif devant assurer à l'humanité, à brève échéance, la possession de sa véritable patrie.

S. DEYNAUD.

Guise, le 27 juillet 1884.

Le Directeur-Gérant : GODIN.

GUISE. — Imp. BARÉ.



LIBRAIRIE DU FAMILISTÈRE

GUISE (AISNE)

OUVRAGES DE M. GODIN

Fondateur du Familistère

VIENT DE PARAITRE :

Le Gouvernement, ce qu'il a été, ce qu'il doit être et le vrai socialisme en action

Ce volume met en lumière le rôle des pouvoirs et des gouvernements, le principe des droits de l'homme, les garanties dues à la vie humaine, le perfectionnement du suffrage universel de façon à en faire l'expression de la souveraineté du peuple, l'organisation de la paix européenne, une nouvelle constitution du droit de propriété, la réforme des impôts, l'instruction publique première école de la souveraineté, l'association des ouvriers aux bénéfices de l'industrie, les habitations ouvrières, etc., etc.

L'ouvrage est terminé par une proposition de loi à la Chambre des députés sur l'organisation de l'assurance nationale de tous les citoyens contre la misère.

In-8° broché, avec portrait de l'auteur 8 fr.

Solutions sociales. — Exposition philosophique et sociale de l'œuvre du Familistère avec la vue générale de l'établissement, les vues intérieures du palais, plans et nombreuses gravures :

Édition in-8° 10 fr.
Édition in-18 5 fr.

Mutualité sociale et Association du Capital et du Travail ou extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production.

Ce volume contient les statuts et règlements de la Société du Familistère de Guise.

In-8° broché, avec la vue générale des établissements de l'association 5 fr.
Sans la vue 4 fr.

Mutualité nationale contre la Misère. — *Pétition et proposition de loi à la Chambre des députés.*

Brochure in-8°, extraite du volume « *Le Gouvernement* » 1 fr. 50

Les quatre ouvrages ci-dessus se trouvent également :

Librairie GUILLAUMIN et C°, 44, rue Richelieu, Paris.

Librairie GHIO 4, 3, 5, 7, galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris.

BROCHURES A 40 CENTIMES

<i>Les Socialistes et les Droits du travail</i>	0,40 cent.	<i>La Politique du travail et la Politique des priviléges</i>	0,40
<i>La Richesse au service du peuple</i>	0,40 cent.	<i>La Souveraineté et les Droits du peuple</i>	0,40

OUVRAGES RECOMMANDÉS AUX COOPÉRATEURS

Histoire de l'Association agricole de Ralahine (Irlande). Résumé des documents de M. E. T. CRAIG, secrétaire et administrateur de l'association. Ouvrage d'un intérêt dramatique, traduit par Marie MORET 0,75 cent.

Histoire des équitables pionniers de Rochdale, de G. J. HOLYOAKE. Résumé traduit de l'anglais, par Marie MORET 0,75 cent.

ROMAN SOCIALISTE

La Fille de son père. Roman socialiste américain, de M^{me} Marie HOWLAND, traduction de M. M., vol. broché 3 fr. 50

La première édition de ce roman publiée par M. John JEWETT, l'éditeur de « *la Case de l'Oncle Tom* », a eu un grand succès en Amérique. Ce Roman est aux questions sociales qui agitent le monde civilisé, ce que « *la Case de l'Oncle Tom* » fut pour la question de l'esclavage.

Se vend aussi chez GHIO, 1, 3, 5, 7, galerie du Palais-Royal, Paris.

Le DEVOIR, Revue des Questions sociales

ORGANE DE L'ASSOCIATION DU FAMILISTÈRE

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

FRANCE : Un an	10 fr. »»	UNION-POSTALE : Un an	11 fr. »»
— Six mois	6 fr. »»	— AUTRES PAYS	13 fr. 50
— Trois mois	3 fr. »»		

La Librairie des Sciences psychologiques, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris, reçoit également des abonnements au journal *Le Devoir*.

COLLECTION DU « DEVOIR »

1 ^{er} volume broché, 432 pages	3 fr. »»	5 ^e — — — 864 —	6 fr. »»
2 ^e — — — 464 —	3 fr. »»	6 ^e — — — 832 —	6 fr. »»
3 ^e — — — 624 —	4 fr. 50	7 ^e — — — 832 —	6 fr. »»
4 ^e — — — 832 —	6 fr. »»		

Tous les ouvrages ci-dessus sont envoyés *franco*, contre mandats ou timbres-poste adressés au Gérant du *Devoir*, à Guise, (Aisne).

PROGRAMME SOMMAIRE

DES

RÉFORMES SOCIALES ET POLITIQUES

Produites et défendues par « *Le Devoir* »

1. — Placer le bien de la vie humaine au-dessus de toutes choses, dans les institutions, dans les lois et dans la protection sociale.

2. — Faire des garanties de la vie humaine et de la liberté, la base de la constitution nationale.

3. — Réforme du régime parlementaire par le concours éclairant l'élection et par la liberté de tous les moyens d'investigation sur la valeur des candidats.

4. — Organisation du suffrage universel par l'unité de collège national pour l'élection des députés; chaque électeur votant, par bulletin de liste, pour autant de députés qu'il y a de ministères. Dépouillement dans chaque commune, recensement général à Paris.

Ce système établit :

La liberté de l'électeur dans le choix des députés avec la presque certitude de donner un vote utile;

L'égalité du suffrage pour tous les citoyens;

La possibilité pour les minorités de se faire représenter;

La représentation par les supériorités.

5. — Renouvellement annuel de moitié de la Chambre des députés et de tous les corps élus. La volonté du peuple souverain toujours mise en évidence.

6. — Rétribution de toutes les fonctions publiques dévolues par le suffrage universel.

7. — Égalité civile et politique de l'homme et de la femme.

8. — Le mariage, lien d'affection.

Faculté du divorce.

9. — Éducation et instruction primaire, gratuites et obligatoires pour tous les enfants.

Les examens et concours généralisés avec élection des élèves par leurs pairs dans toutes les écoles. Diplôme constatant la série des mérites intellectuels et moraux de chaque élève.

10. — Ecoles spéciales, nationales, correspondantes aux grandes divisions des connaissances et de l'activité humaines, gratuitement accessibles à

tous les élèves qui en seront reconnus dignes par les concours, les examens et les élections.

11. — Suppression du budget des cultes. Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

12. — Réforme des impôts et suppression des impôts indirects.

13. — Plus d'impôt du vivant des personnes.

Les ressources publiques constituées par le droit d'héritage national dans la fortune des citoyens après la mort, et par les revenus que l'Etat retirera des biens passés entre ses mains.

14. — Hérité progressive de l'Etat suivant l'importance des successions en ligne directe, des cessions volontaires et par testaments.

Droit d'hérité complète de l'Etat en ligne collatérale à moins de testaments.

Les grandes fortunes faisant ainsi, dans une juste mesure, retour à la société qui a aidé à les produire.

15. — Remboursement des dettes publiques avec les ressources de l'hérité.

16. — Organisation nationale des garanties et de l'assurance mutuelles contre la misère.

17. — Suppression des emprunts d'Etat.

18. — Lois protectrices du travail, et de la participation des travailleurs aux bénéfices de la production.

19. — Liberté d'association.

20. — Réforme des habitations insalubres dans les villes et villages.

Amélioration dans l'architecture des villages et des logements du peuple par la construction d'habitations unitaires ou palais sociaux.

21. — Libre échange entre les nations.

22. — Abolition de la guerre offensive.

23. — Arbitrage international jugeant tous les différends entre nations.

24. — Désarmement européen.

25. — Les nations maîtresses de leur sort et de leur propre territoire.